

---

## **La Mairie de Percy-en-Normandie vous informe**

Dispositions prises à Percy-en-Normandie suite aux annonces du Président de la République en date du 12 mars 2020.

### **Ecoles, collège, Maison Familiale Rurale**

Les écoles Maupas, Arc-en-Ciel et Sainte-Marie, le collège du Moulin de Haut et la Maison Familiale Rurale de Percy-en-Normandie sont fermés jusqu'à nouvel ordre et n'accueilleront pas les élèves à compter du lundi 16 mars prochain.

Les personnels d'éducation seront présents en début de semaine dans les établissements scolaires pour mettre en place les outils d'enseignement à distance pour l'ensemble des élèves. Cela se fera en lien avec le Centre National d'Enseignement à Distance – CNED. Les examens et concours sont maintenus

Les services de l'Etat proposeront un dispositif visant à accueillir les enfants des personnes travaillant dans le domaine de la santé, de la gendarmerie, de la police et des sapeurs-pompiers. Ces informations seront transmises par les services de l'Etat.

### **Centre de loisirs, mode de garde des enfants**

Le centre de loisirs et les garderies sont fermés jusqu'à nouvel ordre. Les animations du Relais d'Assistantes Maternelle de Villedieu Intercom sont annulées mais une permanence téléphonique est assurée pour les assistantes maternelle qui auraient des questions. ([02.33.90.17.90](tel:02.33.90.17.90))

Les personnes qui proposent des services de garde d'enfants ou de baby-sitting pour apporter des solutions aux parents qui travaillent, sont autorisées à le faire dans la limite de 10 enfants maximum.

---

## **EHPAD Les Eglantines et foyer résidence St Michel**

---

Les personnes âgées étant plus vulnérables face au coronavirus, les visites à l'EHPAD les Eglantines sont interdites. Les familles qui souhaitent rendre visite à un proche résident de l'EHPAD les Eglantines doivent prendre contact avec l'accueil de l'établissement ([02 33 69 29 20](tel:0233692920)).

Les visites aux résidents du foyer Saint-Michel sont fortement déconseillées. L'accès aux logements est réservé en priorité aux personnels de santé aux services de portages de repas et aux aides à domicile.

Les animations sont annulées.

La salle de convivialité de la résidence est fermée.

En cas de questions ou difficultés, contactez Mme Dédora Hurel.

---

## **Activités culturelles et sportives**

---

Tous les rassemblements de plus de 100 personnes sont interdits. En conséquence tous les spectacles, rendez-vous sportifs et autres manifestations sont annulés pour les prochaines semaines.

Sont fermés à compter du 14 mars à Percy-en-Normandie et jusqu'à nouvel ordre :

- La salle omnisports Michel Loreille
- Le dojo rue de la Bruyère
- Le plateau sportif du stade René Lecaplain
- Les salles des fêtes de Percy et le Chefresne
- La maison d'Emilienne au Chefresne et la salle de réunion de la mairie
- Les salles des associations et le club house situés dans l'ancienne école maternelle de Percy
- La médiathèque intercommunale

Les manifestations sur la voie publique restent autorisées et feront l'objet d'un examen au cas par cas par les services de la Préfecture de la Manche.

---

## Entreprises, commerçants et artisans

---

Les commerces restent ouverts. L'activité économique se poursuit mais s'adapte à la situation de crise sanitaire. La mise en place de procédure de chômage partiel est préconisée.

Des dispositions sont proposées aux entreprises qui connaîtraient des difficultés liées à la crise sanitaire du coronavirus avec une plateforme régionale dédiée. Toutes les informations sont disponibles sur les sites internet :

- Du ministère du travail : [www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr)
- De la DIRECCTE de Normandie : <http://normandie.direccte.gouv.fr> –  
par téléphone au 02.32.76.16.60  
– par mail : [norm.continuite-eco@direccte.gouv.fr](mailto:norm.continuite-eco@direccte.gouv.fr)

Les magasins sont approvisionnés et les stocks sont suffisants, il n'est donc pas nécessaire de se ruer dans les grandes surfaces et en dévaliser les rayons. Pensez également à vos commerçants et artisans locaux !

---

## Messes et catéchisme

---

Le catéchisme est annulé. Les messes et cérémonies sont maintenues à l'église de Percy dans la limite de 100 personnes. L'accès à l'église se fera uniquement par la porte latérale située du côté de la maison médicale.

---

## Ramassage des déchets et accès à la déchetterie

---

Le ramassage des ordures ménagères en porte à porte par les agents de Villedieu Intercom est maintenu pour la semaine du 16 au 23 mars. Pour les points d'apport au tri sélectif, les habitants sont invités à limiter les apports aux containers car ceux-ci seront vidés moins fréquemment en raison de l'absence de personnel.

L'accès à la déchetterie de Percy reste accessible aux horaires habituels, mais là encore, les apports doivent être limités au strict nécessaire.

---

## **Elections municipales – 1<sup>er</sup> tour 15 mars**

---

Le premier tour des élections municipales a lieu le dimanche 15 mars. Les 2 bureaux de votes de Percy sont installés à la salle des fêtes de Percy et le bureau de vote du Chefresne est installé dans la mairie du Chefresne.

Conformément aux directives du ministère de l'Intérieur, des dispositions ont été prises. Du gel hydro-alcoolique sera à disposition sur les tables à l'entrée des bureaux de vote. Chacun peut venir avec un stylo noir ou bleu pour signer la feuille d'émargement. Des stylos seront prévus sur place et seront désinfectés au fur et à mesure de la journée. Des espaces de confidentialité sont prévus pour éviter des contacts rapprochés.

La communauté scientifique indique qu'il n'est pas risqué ou dangereux de venir voter. Ne laissez pas un virus choisir votre équipe municipale, venez voter !

### **Consignes à appliquer**

---

Limitez vos déplacements au strict nécessaire

Lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez une solution hydro-alcoolique ;  
Évitez tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...)

Les visites sont interdites dans les lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...)

Évitez toute sortie non indispensable.

N'appellez le [Samu Centre 15](#) qu'en cas de signes d'infection respiratoire (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires)

Ne vous rendez pas aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination et l'engorgement des services.

Pour tout autre pathologie prenez contact avec votre médecin traitant.

Un numéro de permanence de la mairie de Percy-en-Normandie est mis en place : **07.62.64.65.06**